

ROYAUME DE BELGIQUE

SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL ECONOMIE, P.M.E., CLASSES MOYENNES ET
ENERGIE
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA RÉGLEMENTATION ECONOMIQUE
OFFICE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

REQUÊTE EN DÉLIVRANCE D'UN BREVET
SELON LE TITRE 1^{er} "BREVETS D'INVENTION"
DU LIVRE XI DU CODE DE DROIT
ÉCONOMIQUE

REQUETE AU MINISTRE DE L'ECONOMIE

LE(S) SOUSSIGNÉ(S) REQUIER(ENT)T QUE LA PRÉSENTE DEMANDE DE BREVET SOIT TRAITÉE CONFORMÉMENT AU
TITRE 1^{er} "BREVETS D'INVENTION" DU LIVRE XI DU CODE DE DROIT ÉCONOMIQUE ET À SES ARRÊTÉS D'EXÉCUTION

<ul style="list-style-type: none">- Les emplacements entourés d'un cadre épais sont réservés à l'OPRI.- Mettre une croix dans les cases <input type="checkbox"/> lorsque c'est nécessaire.	DEMANDE DE BREVET : N° BE
Référence du demandeur ou du représentant (15 caractères maximum)	DATE DE RECEPTION
	DATE DE DEPOT

I. TITRE DE L'INVENTION**II. DEMANDEUR** Les autres demandeurs sont mentionnés à la rubrique XIII

Nom :

Numéro de téléphone :

Forme juridique :

Numéro de fax :

Adresse :

E-mail

Ville :

Pays :

Nationalité :

III. INVENTEUR Les autres inventeurs sont mentionnés à la rubrique XIII

Nom :

Ville :

Pays :

Nationalité :

 L'inventeur ne souhaite pas que son nom soit publié et joint une déclaration en ce sens en annexe.

IV. REPRESENTATION

Le demandeur désigne le représentant suivant pour agir en son nom auprès de l'Office de la Propriété Intellectuelle (OPRI).

Nom :

Numéro de téléphone

Adresse :

Numéro de fax

Ville :

E-mail

Le représentant est :

MANDATAIRE AGREE / GROUPEMENT DE MANDATAIRES, Numéro

Pouvoir général n°

REPRESENTANT COMMUN

AVOCAT

Pouvoir général n°

EMPLOYE DE

Pouvoir général n°

Nom :

Numéro de téléphone

Adresse :

Numéro de fax

Ville :

E-mail

Etablissement effectif du demandeur en Belgique (dans ce cas, une déclaration d'établissement effectif faite par le demandeur est jointe à la requête).

V. La présente demande constitue une **DEMANDE DIVISIONNAIRE**

N° de la demande initiale :

Date de la demande initiale :

La présente demande constitue une **TRANSFORMATION D'UN BREVET EUROPEEN**

N° de la demande européenne :

Date de dépôt :

VI. DECLARATION DE PRIORITE

Les autres revendications de priorité sont indiquées à la rubrique XIII

Priorité 1.

Etat :

Date de dépôt :

N° de la demande :

La demande antérieure est disponible en ligne : Base de données de référence :

L'OPRI est invité à placer dans le dossier une copie de la demande belge antérieure.

Le document de priorité sera déposé à une date ultérieure

Priorité 2.

Etat :

Date de dépôt :

N° de la demande :

La demande antérieure est disponible en ligne : Base de données de référence :

L'OPRI est invité à placer dans le dossier une copie de la demande belge antérieure.

Le document de priorité sera déposé à une date ultérieure

Priorité 3.

Etat :

Date de dépôt :

N° de la demande :

La demande antérieure est disponible en ligne : Base de données de référence :

L'OPRI est invité à placer dans le dossier une copie de la demande belge antérieure.

Le document de priorité sera déposé à une date ultérieure

VII. REQUETE POUR L'OBTENTION D'UNE RECHERCHE DE TYPE INTERNATIONAL

Requête adressée le :

VIII. RECHERCHE ANTERIEURE

- Une recherche antérieure a déjà été demandée à l'Office européen des brevets.
 Une recherche antérieure accompagnée d'une opinion écrite a déjà été effectuée à l'Office européen des brevets.

Numéro de la demande de brevet :

Date de dépôt de la demande de brevet :

Office de dépôt :

Date de la demande de recherche :

Numéro attribué à la demande de recherche (s'il est connu) :

IX. LA REQUETE POUR UNE RECHERCHE SERA DEPOSEE A UNE DATE ULTERIEURE

X. ABREGE

Il est proposé de publier l'abrégé accompagné du dessin n° :

XI. MATIERE BIOLOGIQUE

- A.** L'invention comporte l'utilisation de matière biologique déposée conformément à l'article XI.18, §1, alinéa 2 du Code de droit économique.

OUI

NON

Numéro de dépôt :

Institution de dépôt :

Date de dépôt :

- Le demandeur requiert que l'accès à la matière biologique déposée soit réservé à un expert indépendant jusqu'à la délivrance du brevet.

- B.** 1. L'invention a été développée à partir de matière biologique végétale ou animale au sens de l'article XI.16, §1^{er}, 6° du Code de droit économique.

OUI

NON

2. L'origine géographique de la matière biologique d'origine végétale ou animale au sens de l'article XI.16, §1^{er}, 6° du Code de droit économique

EST :

N'EST PAS CONNUE

XII. L'invention a été exposée dans une exposition officielle ou officiellement reconnue au sens de la CONVENTION DE PARIS DU 22 NOVEMBRE 1928 CONCERNANT LES EXPOSITIONS INTERNATIONALES.

Attestation d'exposition produite le :

Nom de l'exposition internationale :

XIII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Au cas où la rubrique XIII se révélerait insuffisante, porter les renseignements complémentaires sur une feuille séparée signée.

Classification internationale :

XIV. DECLARATION RELATIVE AU PAIEMENT DES TAXES

1. Je joins une copie du virement d'où il apparaît que j'ai versé EUR à votre compte BE61 6792 0058 8017 (Code BIC – SWIFT : PCHQBEBB) pour le paiement des taxes suivantes* :
 2. L'OPRI est autorisé à imputer à mon compte courant le total des taxes dues, à savoir EUR pour le paiement des taxes suivantes* :
 3. L'OPRI est autorisé à imputer à mon compte courant tout montant manquant ou à le créditer de tout excédent dans le paiement des taxes dues qui ont été spécifiées aux points 1 ou 2.
- (*) Mention obligatoire

XV. LE DEMANDEUR REQUIERT QUE LE BREVET SOIT DELIVRE DES L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES PRESCRITES POUR L'OCTROI DU BREVET.

Requête adressée le :

XVI. LISTE DE CONTRÔLE

A. PIECES REFERENCEES DE LA DEMANDE

En application de l'article XI.17, §8, du Code de droit économique, aux fins de l'attribution d'une date de dépôt, la demande de brevet :

Numéro :

Date :

Office :

Remplace

1. Description
2. Dessin(s)

B. PIECES DE LA DEMANDE JOINTES

Nombre de pages

1. Description
2. Revendication(s)
3. Dessins(s)
4. Abrégé
5. Listage de séquence au format XML au format ZIP OMPI ST26 *

(*) Il est déclaré que le listage de séquences ne dépasse pas le contenu de la demande.

(*) J'atteste que le listage de séquence lisible par machine conformément à la norme OMPI ST26 est strictement identique au listage de séquence au format papier/PDF.

XVI. LISTE DE CONTRÔLE (suite)

C. DOCUMENTS ANNEXES A LA PRESENTE

Nombre de pages

1. Pouvoir signé
2. Désignation de l'inventeur
3. Rapport de recherche antérieure + opinion écrite
4. Ordre de débit du compte courant à l'OPRI
5. Document(s) de priorité
6. Traduction(s) du (des) document(s) de priorité *
7. Preuve de paiement des taxes
8. Document ayant cause
9. Déclaration d'établissement effectif du demandeur en Belgique
10. Déclaration que l'inventeur ne souhaite pas être mentionné comme inventeur
11. Autres (veuillez préciser) :

(*) Il est déclaré que la traduction est fidèle au document de priorité.

XVII. DEMANDE DE PUBLICATION ANTICIPEE DE LA DEMANDE DE BREVET

XVIII. SIGNATURE DU (DES) DEMANDEUR(S) OU DU (DES) REPRESENTANT(S)

DATE :

FONCTION :

Le ou les nom(s) des signataires doivent également être mentionnés.

S'il s'agit d'une personne morale, la position occupée au sein de celle-ci par le ou les signataire(s) doit être mentionnée.